

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 3 JUIN 2021

L'an deux mil vingt et un le 3 Juin à 18h 30, le conseil municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Claude SAINT-MARTIN, Maire.

Date de convocation : 28/05/2021

Présents: MM DARRAS Jérôme, COULON Josiane, DENEUX Gilles, ALET Josette, LOUBIERES Catherine, YOUS Chérif, CAMPANA Robert, BAROUX Patricia, DECHAMPS Freddy, BOUYSSOU Christian

Secrétaire de séance : Christian BOUYSSOU

Le procès verbal de la réunion du 10 mai est signé à l'exception de MM Loubières, Campana , Dechamps, Bouyssou

N°2021-16

OBJET : FRAIS DE FONCTIONNEMENT ECOLE DE PECH DE VERS

Monsieur le Maire explique au conseil municipal que l'enfant Léopold CHAULOUX domicilié sur FRAYSSINET est inscrit à l'école de Pech de Vers à la rentrée de septembre 2022.

IL convient par conséquent d'acter la participation financière de Frayssinet relative aux frais de fonctionnement de cette école.

Monsieur le Maire est en possession de la convention de répartition des charges intercommunales et la soumet au conseil.

Après en avoir discuté et délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité autorise l'enfant Léopold CHAULOUX à fréquenter l'école de Pech de Vers et autorise le Maire à signer la convention de répartition des charges intercommunales.

N°2021-17

OBJET : DEVIS VOIRIE : CHOIX ENTREPRISE

Monsieur le Maire expose au conseil municipal les devis relatifs à la réfection des voiries à Lascombes et Lamostonie :

- Entreprise TPJ : 14 576€HT
- Entreprise EIFFAGE : 14 864€ HT
- COLAS : 20 220.00€ HT

Il précise que la 1^{ère} entreprise est effectivement moins chère, mais ils ne font pas l'enrobé.

Il propose par conséquent de s'exprimer sur l'entreprise EIFFAGE :

Pour : 5

Contre 6

Monsieur Campana dit que l'on pourrait faire faire tout le tour de l'église. Monsieur Saint Martin soulève le fait que le mur de soutènement est défectueux et que cela pourrait poser problème. De plus il faudrait couper la haie.

N°2021-18

OBJET : TRAVAUX EGLISE : DEMANDE DE SUBVENTION

Monsieur le Maire expose :

* les devis suivants pour la réfection de l'église :

Pour la reprise de la toiture :

- Entreprise CARAES 9649€ HT
- Entreprise LESTRADE 13 528€HT
- FH Couverture : 5 945€HT

Pour le parvis de l'église (pose de pavés) :

- Entreprise Aymard 6 600€ HT
- Occitanie Pierre 2 618€ (fourniture des pavés) + 900€ de pose + terrassement à prévoir.
- Parvis en béton désactivé : Entreprise EIFFAGE 11 500€ HT
- Réfection des contreforts : Entreprise NOUAILLES 4 420€ HT

* que pour solliciter une subvention au titre du Patrimoine Remarquable il est nécessaire de retenir nécessairement l'installation de pavés car le béton désactivé ne pourrait pas être pris en compte.

Par conséquent, après en avoir discuté et délibéré, le conseil municipal à l'unanimité décide de retenir les devis ci-après :

- Entreprise CARAES 9 649€ HT
- Entreprise AYMARD 6 600€ HT
- Entreprise NOUAILLES 4 420€ HT

Pour un total de 20 669€ HT

Monsieur le Maire est mandaté à l'unanimité pour solliciter la subvention au titre du Patrimoine Remarquable.

N°2021-19

OBJET : DEVIS TOITURE MAIRIE

Monsieur le Maire expose à l'assemblée délibérante les 3 devis concernant la toiture de la mairie, à savoir la pose de gouttières, la démolition de la cheminée, les ardoises à remettre ainsi que la pose d'une descente supplémentaire :

- Entreprise CARAES 10 716€ HT
- Entreprise LESTRADE 13 217€ HT
- FH Couverture 5 944€HT

Une discussion s'engage quant à l'état de la toiture car elle est en mauvais état et il se pourrait qu'il faille la refaire en totalité. Par conséquent la majorité des élus demande au maire de la faire évaluer le plus rapidement possible. Les travaux susvisés pourraient faire partie à ce moment là de la totalité des travaux. Monsieur le Maire indique toutefois qu'il faudrait parer au plus urgent en faisant les travaux relatifs aux devis ci-avant.

La décision est remise à plus tard.

N°2021-20

OBJET : AVENANTS AUX BAUX LE SHALOUNA et PONCET

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal le devis de l'entreprise ALEZ pour la pose d'un sous-compteur électrique dans le local occupé par Mr PONCET, qui s'élève à 1297.79€HT + l'option chauffage d'un montant de 792.45€ HT.

Il explique qu'il sera nécessaire de faire une modification des baux qui portera sur le montant des loyers. Un avenant sera signé.

Le Conseil Municipal, après en avoir discuté, approuve le devis à l'unanimité et mandate Monsieur le Maire afin de signer avec Mr Poncet et Mme PAINCO les avenants aux baux.

- **CONVENTION TDF** : Un complément d'informations est demandé. Peut-être faire une réunion publique pour informer la population des risques sanitaires engendrés par la 5G.
- **PROJET REFECTION RESEAU D'EAU** : De nouvelles analyses faites sur le secteur Mindigot sont arrivées. Elles sont très mauvaises. L'adhésion au Syndicat de Lamothe Cassel est à nouveau évoquée. La majorité est contre et demande encore un temps de réflexion. La population doit en être informée. Catherine LOUBIERES explique que le SYDED accompagne les collectivités pour le montage des dossiers si celles-ci sollicitent des subventions pour les travaux de réfection de réseaux.
- **TERRAIN BLATY** : Mr le maire fait part au conseil municipal de la proposition de Mme BLATY de vendre le terrain cadastré section AB n° 20. La majorité est contre car ce terrain est en zone inondable et n'a donc aucune valeur ni utilité. Mr YOUS propose l'euro symbolique.
- **Mr YOUS demande la re-distribution des commissions à la prochaine réunion.**
- **TENUE DES BUREAUX DE VOTE** : Un tour de table est effectué afin de connaître les élus susceptibles de tenir les bureaux de vote les 20 et 27 juin prochain. Mme BAROUX dit qu'elle sera présente ainsi que MM SAINT MARTIN, DARRAS, COULON, DENEUX, ALET . Il sera fait appel à des électeurs pour compléter .